

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20241101

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Saint Gervais de Vic en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc DUPIN Christian, FOUCAULT Yves, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes, BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise
20 novembre 2024	PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora
Date d'affichage	20 novembre 2024
Nombre de conseillers	En exercice : 42
	Présents : 34
	Votants : 40

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CHÉRON Michel
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme MENU Catherine donne pouvoir à M. MERCIER Marc
Mme MERCIER Nadine donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
Mme NELET Annie donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre

Monsieur DUPIN Christian est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

BATIMENT CAMPUS CHOIX DU MODE DE CONSTRUCTION

Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA) souhaite développer un espace numérique dédié à la formation, à l'emploi et à l'économie entrepreneuriale à travers la construction d'un bâtiment dénommé « Campus ».

L'architecte propose deux choix de construction de ce bâtiment :

- la version passive pour un montant HT de 1 037 000€
- une version non passive d'un montant de 976 000€.

Il est proposé au Conseil communautaire de choisir l'une des deux versions pour construire le bâtiment.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 25 voix POUR, 14 ABSTENTIONS, 1 voix CONTRE, à la majorité :

- **ACCEPTE** la construction passive du bâtiment dénommé CAMPUS pour un montant HT de 1 037 000 €.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

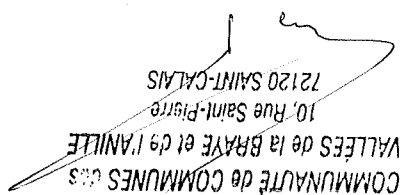
Saint Calais, le 28 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Christian DUPIN

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Fisire
72120 SAINT-CALAIS